



Gimel, le 8 février 2024

**CONSEIL COMMUNAL
DE GIMEL**

**Rapport de la commission des finances (CoFin)
Sur le préavis municipal 07-2023 "Réfection Route d'Aubonne – Route de
Saubraz – Arrêt de bus du Prunier"**

Présidente: Mme Doris CHRISTEN
Rapporteur: M. Florian MAGNIN
Commissaires: MM. Daniel EGLI et Jean-Marie PASCHE
Excusée: Mme Déborah BIGNENS

Séances du : 9 janvier 2024 / 24 janvier 2024

Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission des finances (CoFin) s'est réunie à deux reprises pour l'étude du préavis municipal cité sous rubrique, dont une fois en présence d'une délégation de la Municipalité que nous remercions pour sa disponibilité ainsi que pour les réponses apportées à nos questions.

La CoFin a sollicité la Municipalité en vue d'obtenir certains compléments d'informations portant sur l'actualisation de la planification des travaux, sur la mise à jour du tableau des investissements, sur certains postes de charges ainsi que sur la participation financière de l'Armée. Les points centraux sont repris ci-après.

Observations de la CoFin

Remarque préliminaire

Le présent rapport porte sur l'analyse des aspects financiers liés au préavis. Les contours techniques du projet sont, quant à eux, traités au travers du rapport émis par la commission ad hoc.

S'agissant du plafond d'endettement

L'endettement au 31 décembre 2023 se monte à 15'296'546 fr¹. Le plafond d'endettement voté par le Conseil communal le 10 décembre 2021 pour la législature 2021-2026 se monte à 23'000'000 fr. La capacité d'emprunt se présente comme suit :

¹ Selon informations communiquées par la Bourse communale

Plafond d'endettement voté	23'000'000
- dettes au 31 décembre 2023	- 15'296'546
Capacité d'emprunt au 1^{er} janvier 2024	7'703'454
- solde emprunt bâtiment UAPE (préavis 02-2022) ²	- 2'680'000
- solde emprunt chauffage Marais (préavis 03-2022) ³	- 421'000
- solde emprunt Route d'Aubonne (préavis 10-2021) ⁴	- 900'000
- crédits votés pour projets non encore débutés ⁵	- 1'111'000
Capacité d'emprunts futurs	2'591'454

La capacité d'emprunts futurs représente le solde disponible pour recourir à un financement par fonds étrangers. Pour la bonne compréhension des membres du Conseil communal, il convient de préciser que ce montant ne tient pas compte :

- des amortissements financiers qui seront réalisés par la commune durant l'année 2024 ;
- du coût des travaux des préavis en cours financés par les liquidités sans recourir à l'emprunt.

Force est de constater que le crédit maximum de 1'202'000 fr. demandé par la Municipalité au travers du présent préavis est conforme à la capacité d'endettement acceptée par le Conseil communal.

S'agissant de l'étalement des travaux

Le tableau des investissements actualisés remis à la CoFin indique un étalement des travaux sur trois ans (2024-2025-2026). La Municipalité nous répond que la planification des travaux prévoit la réfection du carrefour du Prunier en 2024, celle de la route de Saubraz et arrêts de bus en 2025 et la couche de roulement en 2026.

S'agissant de l'emprise sur la parcelle de l'entreprise Le Coultre SA

La CoFin a souhaité connaître le détail des frais liés à l'emprise sur la parcelle Le Coultre d'un montant devisé de 90'000 fr. Celui-ci comprend :

- les frais de géomètre
- les frais notariés en lien avec la constitution d'une servitude de passage
- la mise en œuvre d'un arrêt de bus provisoire

S'agissant des subventions

La Municipalité estime le montant des subventions pour l'ensemble du projet à 385'000 fr. à raison de 220'000 fr. pour la réfection du carrefour et artère de la Route d'Aubonne, 132'000 fr. pour l'artère de la Route de Saubraz et 33'000 fr. pour l'aménagement de l'arrêt de bus, direction Saubraz (à déplacer).

S'agissant de la participation de l'Armée

La Municipalité nous répond que des demandes ont été faites, tant pour le tronçon de la Route d'Aubonne que celui de la route de Saubraz. Le montant des subventions de l'Armée est fonction de l'épaisseur de la couche de roulement et se monte entre 16'000 fr. et 20'000 fr. Il faut compter un délai de 6 à 12 mois après la fin des travaux pour recevoir lesdites subventions.

Conclusions

Le préavis rencontre l'adhésion unanime de la CoFin. Il s'inscrit dans la réfection globale de la traversée de village et intègre les futures modifications de tracés des lignes de Car postal.

Sur la base de ce qui précède, la commission des finances vous invite, Monsieur le Président du Conseil communal, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à approuver le préavis 10-2023 comme suit :

² Constitue le solde entre le crédit autorisé par le Conseil communal (3'680'000) et le crédit déjà contracté courant 2023 (1'000'000)

³ Pas d'emprunt réalisé à ce jour. Le montant des travaux en cours se monte à 387'000

⁴ Pas d'emprunt réalisé à ce jour. Le montant des travaux en cours se monte à 673'000

⁵ Préavis 11-2021 Arrêt de bus le Prunier (531'000) ; Préavis 01-2023 Hôtel de l'Union (580'000)

Le conseil communal décide :

1. *D'autoriser La Municipalité à entreprendre :*
 - *Les travaux de réfection de la route d'Aubonne et de financer L'emprise sur la parcelle privée de l'entreprise Le Coultre SA pour L'aménagement du carrefour.*
 - *L'aménagement d'un arrêt de bus au Prunier sur La route de Saubraz.*
 - *L'aménagement piétonnier du carrefour du chemin Planet, route de Saubraz.*
 - *Les travaux de réfection de la route de Saubraz.*
2. *D'allouer un crédit maximum de Fr. 1'202'000.- TTC, subventions cantonales non déduites, pour exécuter ces travaux.*
3. *De financer ce crédit par un emprunt correspondant au montant définitif des travaux dans le cadre du plafond d'endettement de la législature en cours et/ou par la trésorerie courante.*
4. *D'amortir ces travaux sur une période de 30 ans.*
5. *De prendre acte ces travaux entraîneront des charges d'exploitation supplémentaires composées des intérêts de la dette et de l'amortissement de l'investissement.*

Pour la commission des finances :



Doris CHRISTEN
Présidente



Florian MAGNIN
Rapporteur



Jean-Marie PASCHE
Commissaire



Daniel EGLI
Commissaire